

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	35	17	3
délibéré : Adopté à l'unanimité			

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 21 mars 2019

Le jeudi 21 mars 2019 à 16h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du vendredi 15 mars 2019 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

vœu n° V-2019-139
objet : Vœu présenté par les groupes des élus PS - PCR - RGEC - EELV - LR-CV et UDI - Répondre à "L'Appel des coquelicots"
rapporteur : Mme Zemorda KHELIFI

Président : M. Jean-Paul BRET

Présent-e-s :

M. Jean-Paul BRET, M. Didier VULLIERME, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, M. Richard LLUNG, Mme Anne REVEYRAND, Mme Dany MONTOIS, M. Loïc CHABRIER, Mme Dominique BALANCHE, Mme Christelle GACHET, M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Mme Myriam GROS-IZOPET, M. Alain BRISSARD, M. Jean-Paul CHICH, M. Ikhlef CHIKH, M. Yann CROMBECQUE, Mme Laura GANDOLFI, Mme Chafia TIFRA, M. Frédéric VERMEULIN, M. Stéphane FRIoux, Mme Natalie PERRET, M. Marc AMBROGELLY, Mme Antoinette BUTET-VALLIAS, M. Mathieu SOARES, Mme Djamila GHEMRI, M. Pascal MERLIN, M. Jean-Wilfried MARTIN, Mme Martine MAURICE, Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE, Mme Michèle MOREL, Mme Béatrice VESSILLER, M. Stéphane PONCET, M. Olivier GLUCK, Mme Zemorda KHELIFI, Madame Dominique ITRI, M. Hervé MOREL.

Procurations :

M. Prosper KABALO donne pouvoir à Jean-Paul BRET, Mme Claire LE FRANC donne pouvoir à Alain BRISSARD, Mme Agnès THOUVENOT donne pouvoir à Dominique BALANCHE, Mme Sarah SULTAN donne pouvoir à Natalie PERRET, M. Damien BERTHILIER donne pouvoir à Richard LLUNG, Mme Marie-Neige BLANC donne pouvoir à Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Mme Prune CHANAY donne pouvoir à Antoinette BUTET-VALLIAS, Mme Melouka HADJ MIMOUNE donne pouvoir à Frédéric VERMEULIN, Mme Pascale CROZON donne pouvoir à Yann CROMBECQUE, M. Movses NISSANIAN donne pouvoir à Dany MONTOIS, Mme Chantal ROUX donne pouvoir à Mathieu SOARES, M. Jacky ALBRAND donne pouvoir à Djamila GHEMRI, M. Hector BRAVO donne pouvoir à Marc AMBROGELLY, Mme Samia BELAZIZ donne pouvoir à Loïc CHABRIER, M. Régis LACOSTE donne pouvoir à Jean-Wilfried MARTIN, Mme Virginie PANICO donne pouvoir à Martine MAURICE, M. Michel CASOLA donne pouvoir à Stéphane PONCET.

Excusé-e-s :

M. Jonathan BOCQUET, Mme Yasmina SALHI, Mme Emmanuelle HAZIZA.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Mathieu Soares.

Ce vœu est présenté par les groupes :

- Socialistes et apparentés,
- Communistes et républicains,
- Radicaux, génération écologie et citoyens,
- Les Républicains-Changeons Villeurbanne,
- Rassemblement citoyen, EELV, front de gauche,
- UDI.

Mesdames, Messieurs,

L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots », présidée par Fabrice Nicolino, journaliste à Charlie Hebdo. Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides. Plus de 500 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales. A Villeurbanne, nous n'avons pas attendu cette réglementation pour faire en sorte que les pesticides n'aient plus droit de cité dans la commune. En effet, l'arrêt de l'usage des pesticides par les services de la Ville à Villeurbanne dans les espaces publics qu'elle gère, notamment les parcs et jardins, date de 2002, puis la gestion des cimetières a suivi et nos efforts ont ensuite porté sur les espaces sportifs. La Ville a signé la charte « Objectif Zéro Pesticides dans nos villes et villages » en mars 2015. Ces démarches se font à la fois dans une logique de santé publique pour nos administrés et pour les personnels communaux utilisant ces produits mais aussi dans une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité urbaine.

Le temps n'est plus à l'étude de savoir si les intrants sont dangereux ou non pour notre santé. Toutes les études - non financées par les lobbies - concluent aux mêmes résultats : ils provoquent cancers, maladies de Parkinson, troubles psychomoteurs chez les enfants, infertilités, malformations à la naissance, etc. Les pesticides polluent également les sols, l'eau et détruisent la biodiversité. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans ; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un « effondrement catastrophique des écosystèmes naturels ».

Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à l'ensemble des activités économiques, nous souhaitons nous rallier à l'Appel des coquelicots. Les marches citoyennes pour le climat, ainsi que la jeune génération européenne nous montrent, chaque semaine, que cette dernière est préoccupée par l'état de la planète. Nous avons le devoir de mener cette lutte et le combat contre les pesticides en fait partie.

Considérant que :

- Les études scientifiques et les témoignages récents ne font qu'alerter sur la dangerosité de ces substances chimiques pour la santé et pour la biodiversité. Les pesticides de synthèse ne doivent plus avoir leur place dans nos campagnes comme dans nos villes.
- La ville de Villeurbanne a mis en place une politique volontariste en matière d'arrêt des pesticides dans tous ses espaces publics, mais aussi dans les jardins urbains cultivés mis à disposition des habitants sur des terrains publics avec la signature de la Charte des jardins urbains cultivés en 2012.
- Les professionnels ayant subi les nuisances de ces produits chimiques doivent obtenir réparation auprès des industries.

Le conseil municipal du 21 mars 2019 de la ville de Villeurbanne réuni en séance :

- Soutient l'Appel des coquelicots, demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse.

- Demande au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 26 mars 2019 et
de la réception en Préfecture le 26 mars 2019
identifiant de l'acte : 069-216902668-20190321-lmc120066-DE-1-1*

Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne

Par délégation
Eric Grignard
Directeur Général des Services